

Truck Food

Une restauration rapide sera tous les samedis de 15 h 30 à 21 h sur le parking de la Mairie. Vous pourrez y déguster, des tartes salées, des salades, des hamburgers avec de la viande ardéchoise, des frites maison, des crêpes. Tél : 06 16 87 42 27.

Spectacle de Guignol

La compagnie Guignol Occitanie présentera « Guignol et le dragon de Pékin » le jeudi 22 juillet à la salle polyvalente, à 10 h 30.

Jardin clôt du pré nouveau

Le projet sera présenté par l'association Arcade le 7 août à 20 h 30 à la salle des fêtes. Le 14 août, entre 21 h et 23 h 30, une observation du ciel est proposée par l'association avec un des médiateurs scientifiques spécialisés en astronomie de l'observatoire de Planète Mars. En cas de ciel couvert, la soirée d'observation sera remplacée par une visite guidée du ciel en vidéo projection, à la salle des fêtes d'Arcens.

Conseil municipal

Un compte rendu et un procès verbal de séance sont rédigés à l'issue de chaque réunion du conseil municipal. Ils sont disponibles en lecture à la mairie. Le compte rendu est aussi affiché en mairie.

Le SLIME

Le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie du Département de l'Ardèche vous accompagne et vous propose :

- Une visite à domicile gratuite par un tech-

nicien confirmé

- L'installation avec vous de matériel à économie d'énergie (mousseurs, ampoules basse consommation...)

- Des conseils personnalisés pour mieux comprendre vos factures et vos usages de l'énergie

- Des informations pratiques et des gestes simples pour améliorer votre confort et réduire vos consommations

- Des réorientations vers les services spécifiques selon vos besoins

Pour bénéficier d'une visite, remplissez le formulaire en ligne sur slime.alec07.org ou rapprochez-vous des services locaux qui solliciteront le dispositif pour vous (mairie, service social, intervenant à domicile...).

Vaccination Covid St-Martin

Il a été décidé, suite aux dernières informations sur la pandémie, de prolonger l'ouverture du centre de vaccination de St-Martin, les mardis de 14 h à 17 h et jeudis de 13 h à 17 h, jusqu'à nouvel ordre.

Plan d'eau

Il sera ouvert tous les jours, du 1er juillet au 29 août, de 14 h à 19 h. La surveillance est assurée par monsieur Jaffré.

Comité des fêtes

L'assemblée générale du Comité est fixée au vendredi 30 juillet à 19 h à la salle des fêtes. Rapports moral et financier. Élection d'un nouveau bureau.

Présentation du livre « Tousinte »

Le 24 septembre, à 20 h 30 à la salle des fêtes, invitée par Arcade, Monique Mahinc présentera son roman « Tousinte » qui retrace la vie de son ancêtre, une enfant placée au Sarret, et de sa descendance, dans ce hameau, jusqu'aux années 50.

État civil

Décès de Gérard Vignal le 14 mai 2021.
Naissance de Livana Mercier le 15 juillet 2021.

Arcens-Infos n° 2021-03
Directeur de la publication : Thierry Girot
Rédaction : mairie d'Arcens
Imprimerie : mairie d'Arcens
ISSN 1630 8646
Dépôt légal 3ème trimestre 2021

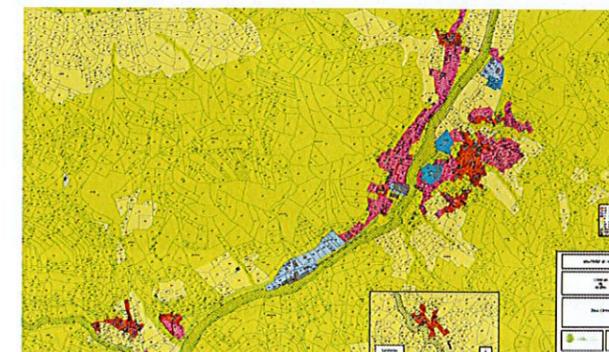
Une nouvelle secrétaire de mairie



Odette Boyer est la nouvelle secrétaire de mairie depuis le début du mois de mai. Elle a habité la commune pendant sept ans lorsqu'elle travaillait à la Source, l'usine d'emballage d'eau minérale. Elle a même eu un coup de cœur pour Arcens. Elle a aussi été employée au service paie pendant une dizaine d'années dans l'usine de bijoux GL avant de la quitter pour trouver une place plus en rapport avec sa formation. « *J'ai un DUT de comptabilité et j'étais employée au service des paies ; je préférais faire plus de comptabilité* », précise-t-elle, « *mais je n'ai pas trouvé de poste fixe et j'ai eu l'opportunité de rentrer à la mairie de St-Martin* ». Après quatre ans de secrétariat d'accueil Odette a postulé pour le poste de secrétaire à Arcens pour allier accueil et comptabilité. Elle partagera son temps de travail de secrétaire de mairie entre les communes d'Arcens et de Lachapelle-sous-Chanéac.

Pour contacter la mairie :
Téléphone : 04 75 30 40 72
Courrier électronique : mairie@arcens.fr
Site web : <https://arcens.fr/>

Procédure de validation du PLU.



Après la réunion, le 1er juin, avec les « personnes publiques associées » (services de l'État, chambres consulaires, EPCI concernés, Parc des monts d'Ardèche...) et la présentation aux habitants, le 8 juin, du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et du document d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP), le PLU rentre dans une procédure de validation.

Les prochaines étapes:

- le registre de concertation est toujours ouvert en mairie pour recueillir les remarques et demandes,
- le bilan de la concertation et l'arrêt du PLU auront lieu en septembre,
- à la fin de l'année les personnes publiques associées rendront leurs conclusions,
- l'enquête publique devrait démarrer au début de l'année 2022,
- enfin en mars 2022 le PLU pourra être approuvé et son application sera effective après un arrêté du préfet.

Vous avez la possibilité de consulter les pièces du dossier en mairie aux heures habituelles d'ouverture et déposer vos remarques et demandes sur le registre de consultation.

Les nouveaux artisans dans le village

Le café du pont vient d'ouvrir



Le café du pont qui prendra probablement le nom de « Le Bistro d'Arcens » est ouvert depuis le vendredi 9 juillet. Cette réouverture était attendue depuis longtemps. Installé dans un bâtiment construit vers 1914 par la famille Bouchet, il a connu plusieurs propriétaires et plusieurs fermetures et réouvertures. Olivier et Nathalie Todisco qui viennent de le reprendre sont dans la restauration depuis une vingtaine d'années ; ils vous accueilleront dans un café entièrement rénové. Courant août, ils proposeront une restauration de type snack avec pizzas et kebabs, avant de servir des plats, le midi, si les clients sont au rendez-vous. Sandrine Bos sera aussi de la partie pour vous servir.

Impressions personnalisées



Magalie dans son atelier

Madame Magalie Carlier et sa famille étaient installés en Isère avant de choisir de vivre en Ardèche. « *Nous ne regrettons pas d'avoir choisi Arcens, c'est un beau village* » a déclaré Magalie. *Subli'mag*, la micro-entreprise qu'elle avait montée en Isère pour des impressions sur tee-shirt, l'a suivie et s'est développée avec l'achat d'un outillage plus professionnel. Magalie peut actuellement réaliser des impressions sur plusieurs autres supports : mugs, assiettes, porte-clés et différents textiles de maison (même des paillasons !). Ces impressions sont réalisées à l'unité et à la demande ; ils conviennent pour marquer un souvenir ou un événement et sont aussi un cadeau original. Magalie travaille à partir de photos ou de supports numérisés pour réaliser une composition qui sera imprimée puis transférée sur l'objet à personnaliser par « *sublimation d'une encre spéciale dans une presse à chaud* ».

Pour la contacter : 06 70 40 10 64 ou sbli.mag38@gmail.com.

L'école communale

Le feuilleton d'Hermès

Un exemplaire du « Feuilleton d'Hermès », façonné par la Fabritech du Cheylard, a été remis à l'école. Il a été réalisé à partir de l'œuvre collective que des enfants du territoire ont créée pendant un projet artistique conduit par l'artiste et auteure Clémentine Sourdis. Il a été initié par la communauté de communes et piloté par les médiathèques du réseau Boutières-Cheylard.

Ce projet lancé au début de l'année 2020 avait pour but la découverte de la réalisation d'un livre et la création d'un grand livre réalisé en découpage, à partir du livre « Le feuilleton d'Hermès » de Muriel Szac.

175 élèves répartis en neuf classes ont participé à ce projet pendant le temps scolaire. Chaque classe a choisi un épisode de la vie de ce dieu mythologique et l'a illustré en dessins puis par des découpages assem-

blés sur de grands paravents. Une exposition à la Chapelle du Cheylard des 18 paravents réalisés a permis à tous les élèves de découvrir l'ensemble de cette œuvre originale.



Chaque classe a reçu un exemplaire, et deux autres sont en consultation dans les médiathèques des Boutières et du Cheylard.

Statistiques et recensements

Les recensements de la population d'Arcens sont disponibles depuis 1836 à 1936 sur le site des Archives départementales. Le prochain recensement sur la commune, prévu en 2022 a été reporté à cause du Covid. Vous pouvez aussi retrouver les données statistiques de l'évolution du village dans le rapport de présentation du PLU.

100 ans d'évolution

| | 1921 | 2021 |
|---------------|------|------|
| Nb de maisons | 283 | 341 |
| Nb de ménages | 242 | 170 |
| Population | 940 | 376 |

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et mercredi de 14 h à 17 h 30
Mardi et jeudi de 8 h à 12 h.
Vendredi 14 h à 16 h.

Les associations

Les plus anciennes associations de la commune et déclarées à la sous-préfecture de Tournon semblent être :

- L'association « *Société de chasse La Fouine* » déclarée le 8 novembre 1941. Son siège social était chez Adrien Blanc, propriétaire à Besse, probablement le président. L'actuelle Association communale de chasse agréée d'Arcens a été déclarée en préfecture le 20 décembre 1968.

- « *L'Association d'éducation populaire d'Arcens* » déclarée le 15 avril 1947. Son but était « *d'organiser, de faire fonctionner et de favoriser l'école libre d'Arcens et toutes autres œuvres d'éducation populaire et d'activités sociales, religieuses et morales* ». Elle avait son siège social à l'école.

- « *L'Amicale bouliste d'Arcens* » créée le 5 mars 1955. Son objet était « *pratique du sport bouliste et organisation de compétitions* » et son président Louis Allier, contremaître à Arcens.

Toute personne peut obtenir des informations sur une association déclarée auprès des services préfectoraux ou en ligne, sur le site du Journal Officiel ou de la plateforme des données publiques françaises (data.gouv.fr journal-officiel.gouv.fr/) et en écrivant à la Sous-préfecture de Tournon, pour notre commune.

La loi surnommée « *loi séparatisme* » et requalifiée « *loi confortant les principes républicains* », actuellement adoptée par l'Assemblée Nationale en première lecture, modifie le principe mis en place en 1901 puisqu'elle demande que les associations s'engagent à respecter les principes et valeurs de la République si elles sollicitent une subvention. Cet engagement ou « *contrat républicain* » reste encore flou et risque d'être sujet à discussions ou interprétations.

À suivre....